

ICOMOS

conseil international des monuments et des sites

Déclaration de l'ICOMOS sur la situation au Tigré (Éthiopie)

5 mars 2021

Le Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) est profondément troublé par le nombre croissant de récits faisant état des souffrances indicibles infligées à la population civile dans la région éthiopienne du Tigré - y compris des massacres.

Il y a aussi un nombre croissant de nouvelles selon lesquelles le riche et important patrimoine du Tigré est atteint par les combats. L'ICOMOS est alarmé par des rapports de « nettoyage culturel » intentionnel, de destruction de sites et de pillage de manuscrits et d'objets en vue de leur trafic illicite probable. L'ancienne ville d'Axoum, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 1980, aurait subi des dégâts et des pillages, tout comme le monastère Debre Damo et la mosquée al-Nejashi, entre autres.

L'ICOMOS note que l'Éthiopie et l'Érythrée ont ratifié à la fois la Convention de La Haye de 1954 sur la protection des biens culturels en cas de conflit armé et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO de 1972. Les États qui adhèrent à ces instruments internationaux reconnaissent que les atteintes portées aux biens culturels, quel que soit le peuple auxquels ils appartiennent, constituent des atteintes au patrimoine culturel de l'humanité entière, étant donné que chaque peuple apporte sa contribution à la culture mondiale. Les États parties à la Convention de 1954 et à ses protocoles s'engagent à sauvegarder et à respecter tous les biens culturels situés dans des zones de conflit armé et à éviter d'utiliser ou de cibler des biens culturels dans le cadre de leurs opérations militaires.

L'ICOMOS exhorte les gouvernements de l'Éthiopie et de l'Érythrée à prendre des mesures immédiates et fermes pour prévenir tout dommage supplémentaire aux sites culturels du Tigré, à s'efforcer de manière proactive de sauvegarder et de respecter tous les biens culturels et les communautés locales touchés dans la zone où les combats ont lieu, et à garantir que les objets pillés soient restitués à leurs communautés.

A propos de l'ICOMOS

Le Conseil International des Monuments et des Sites est une organisation internationale non-gouvernementale unique, démocratique et à but non lucratif qui a pour mission de promouvoir la conservation, la protection, l'utilisation et la mise en valeur du patrimoine culturel à travers le monde.

L'ICOMOS se consacre à l'élaboration des doctrines, à l'évolution et la diffusion de la connaissance, à l'amélioration des techniques de conservation et à la sensibilisation à l'importance du patrimoine.

L'ICOMOS a construit un solide cadre philosophique, doctrinal et de gestion pour une conservation durable du patrimoine de par le monde.

En tant qu'organisation consultative officielle du Comité du patrimoine mondial pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICOMOS examine les propositions d'inscription et donne des avis sur l'état de conservation des biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.

L'ICOMOS est membre fondateur du Bouclier bleu, aux côtés de l'ICOM (Conseil international des musées), de l'ICA (Conseil international des archives) et de l'IFLA (Fédération Internationale des Associations et Institutions de Bibliothèques).

www.icomos.org

Facebook: @ICOMOSinternational

Twitter: @ICOMOS